



Mise en demeure de payer pour un examen medical

Par **miaou**, le **20/01/2010** à **19:07**

Bonjour, j'ai fait un examen medical en janvier 2009, j'ai reçu la facture au mois de fevrier 09 et ai envoyé un chèque du montant : 16.90 €. Au mois de mars j'ai reçu une relance dont je n'ai pas tenu compte en pensant que les courriers s'étaient croisés. Je viens de recevoir une mise en demeure d'un cabinet de recouvrement me demandant la somme de 16.9 € + 63 € de frais à payer dans un delai de 5 jours, sinon 30 € de plus me seront réclamé a titre de dommages et intérêts. Après vérification mon chèque n'a effectivement jamais été encaissé. J'ai donc payé la somme demandé car j'ai eu peur d'autres sanctions, mais après réflexion je me demande s'ils avaient le droit de me demander de tels frais sans m'avoir prévenu de ce que je risquais si je ne payer pas dans un certain delai. je suis de bonne foi, je n'ai vraiment pas fait attention que mon chèque n'avait pas été encaissé. puis-je leur demandé le remboursement des frais, je suis d'accord pour payer mon examen mais le reste je trouve que c'est abusif. pouvez-vous m'aider s'il vous plait ?

Par **jeetendra**, le **20/01/2010** à **21:40**

Bonsoir, malheureusement il n'y a plus rien à faire il fallait réagir avant "au moment de la lettre de relance, de rappel", maintenant que vous avez réglé!!! il faut faire attention à l'avenir, cordialement.

Par **miaou**, le **21/01/2010** à **13:41**

bonjour, rnrn je vous remercie de m'avoir répondu. rnvous pensez vraiment qu'ils sont dans leur droit ? n'aurez-je pas dû recevoir une lettre recommandée m'avertissant des poursuites encourues ? je ne l'ai vraiment pas fait volontairement, de la négligence oui mais c'est cher payé !!!